L'empoisonnement de la Scarpe

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL A CONDAMNE LE DIRECTEUR DE L'USINE SIDEPAL

Sur les rives fleuries qu'arrose la Scarpe, une vive émotion régna l'an dernier. Les eaux du canal se trouvèrent brusquement contaminées par une couche épaisse de matières infectes qui répandirent la peste dans le Douaisis et empoisonnèrent tout le poisson. Brassé dans les écluses, ce liquide formait une mousse blanchâtre dont la hauteur atteignait près d'un mètre.

Un beau matin du mois de juillet, on vit ainsi tout le poisson de la Scarpe s'en aller à la dérive, le ventre en l'air. Les plus belles anguilles remontaient du fond de la rivière, asphyxiées ; d'énormes brochets flottaient à la surface de l'eau comme de tristes épaves. Le poisson mort arriva en quantité si considérable qu'il arrêta la roue du moulin du quai des Augustins !

Le long des quais de la ville de Douai, une foule de gens étaient occupés à remonter brèmes, tanches et barbillons à pleins paniers.

Ces faits provoquèrent dans le pays les plus vives colères. On assista à la levée en masse des gaules de toutes les sociétés de pêcheurs à la ligne. Les municipalités, les riverains, le syndicat des bateliers, les baigneurs de l'école de natation, firent entendre de véhémentes protestations. Il y eut d'importants meetings, où la fanfare de Waziers ponctua de ses cuivres redoutables les péroraisons virulentes d'orateurs appartenant à tous les partis politiques.

L'ENQUETE ETABLIT LES RESPONSABILITES

Sous la pression de l'opinion, toutes les brigades de l'arrondissement se mirent en campagne. Bientôt les gendarmes, accompagnés des inspecteurs des établissements classés du Nord et du Pas-de-Calais, découvrirent que l'usine Sidépal, à Corbehem, était responsable de l'empoisonnement de la Scarpe.

Plusieurs fonctionnaires se présentèrent à l'établissement Sidépal et furent reçus par M. Fontaine, directeur. Les expériences faites amenèrent des résultats décisifs ; des poissons bien vivants, plongés dans un seau d'eau puisé en face de l'usine, étaient foudroyés en quelques secondes.

C'est alors que l'industriel inculpé eut un trait de courage digne de Brutus. Il avala un grand verre de l'eau suspecte et il proposa aux représentants de la force publique de trinquer avec lui.

— « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau », lui répondit le gendarme Saison, qui a des lettres, et se contenta de dresser au délinquant un solide procès-verbal.

LES SANCTIONS

Et c'est hier, Mardi-Gras, — une date assez bien choisie — qu'eut lieu, devant le tribunal correctionnel d'Arras, l'épilogue de ce poème héroï-comique.

L'infortuné M. Fontaine s'est entendu condamner à **UN MOIS DE PRISON, AVEC SURSIS, 200 FRANCS D'AMENDE et CINQ MILLE FRANCS DE DOMMAGES-INTERETS ENVERS L'ETAT.**

La Société Sidépal a été déclarée civilement responsable.

Le Sénat a réglementé la fabrication de l'ammoniaque synthétique

Paris, 4. — L'ordre du jour du Sénat appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, comportant approbation et faculté de cession de convention, en vue de la fabrication de l'ammoniaque synthétique.

Le rapporteur, M. Léon PERIER expose qu'il s'agit de procurer au pays les produits nécessaires au développement de son agriculture.

Une convention a été passée avec la Badische Anilin pour assurer à la France le bénéfice des procédés Haber Bosch, grâce auxquels on espère se procurer les 100.000 tonnes d'azote dont nous avons besoin annuellement.

LA DISCUSSION

M. Japy s'étonne qu'on ait acheté les procédés Habert, alors que le Traité de Versailles nous en donnait la propriété gratuite.

Il soutient d'autre part, que nous avons en France des procédés qui sont préférables.

Il conclut donc au rejet de la convention avec la Badische Anilin, qui amènerait à verser à celle-ci une somme qu'il évalue à 70 millions.

M. CHERON, ministre de l'Agriculture déclare qu'en réalité, nous avons besoin de telles quantités d'azote, qu'il est désirable que tous les procédés soient concurremment exploités sur notre sol.

Le meilleur moyen de combattre la vie chère est de produire le blé, la betterave, représentant de l'or pour notre pays.

M. DUCHEIM, rapporteur de la Commission d'agriculture, expose ensuite qu'il manque à la France 500.000 tonnes d'azote représentant plus de 4 milliards de francs. Quand la fabrication battant son plein l'azote descendra à 3 francs le kilo, la dépense ne sera plus que de 2 milliards. L'augmentation de production que cet azote permettrait de réaliser à l'agriculture française serait de 20 milliards : nous arriverons ainsi à équilibrer la balance économique du pays. De tels résultats retiendraient les populations à la terre.

L'ENSEMBLE DU PROJET EST ADOPTE

M. A. Mahieu propose d'ajouter au premier paragraphe de l'article 2, les mots : « Le tout après approbation du Ministre des Travaux Publics ou des Finances, cela afin d'assurer le contrôle d'un département ministériel sur les décisions les plus importantes de l'office de l'azote ».

L'addition acceptée par la Commission et le Gouvernement est adoptée.

Divers autres amendements sont repoussés et l'ensemble du projet de loi est adopté.

Prochaine séance jeudi à 15 heures.

Le scandale des Pétroles aux États-Unis "se corse"

Washington, 4. — On commence à entrevoir maintenant les effets que le scandale de Teapot Dome pourra avoir sur les prochaines élections à la présidence. L'affaire a causé un grand tort au parti démocrate et au parti républicain, car tout le pays est dégoûté des fraudes qui ont été commises par les hommes publics et notamment par ceux qui occupent de hautes charges dans le gouvernement. On apprécie toutefois la façon loyale dont le président Coolidge a traité la question. On admire son impartialité et sa décision de mener l'enquête à bien, sans souci des conséquences qu'elle pourrait avoir pour son parti.

Au cours des élections, on votera surtout pour des personnes et non pour des partis, et le président élu sera sûrement celui dont les vêtements seront le moins souillés de pétrole.

LES ACCUSATIONS CONTRE M. DAUGHERTY SERAIENT SENSATIONNELLES

La « Chicago Tribune » publie l'information suivante :

« On affirme que les révélations qui vont être faites au sujet de l'activité de M. Daugherty, attorney général, seront encore plus sensationnelles que tout ce qui a été publié jusqu'à présent au sujet du scandale des pétroles.

» Un groupe de politiciens, appelé « la bande d'Ohio », entourait le président Harding et battait monnaie de son influence politique. Des centaines de milliers de dollars étaient versés à cette bande, qui se chargeait, en échange, de procurer des postes lucratifs, de faire prononcer des non-lieux et de couvrir l'activité des contrebandiers de l'alcool ».

La majoration des tarifs de chemins de fer

Paris, 4. — Comme suite aux déclarations faites par M. Yves Le Trocquer, ministre des Travaux Publics, à la tribune de la Chambre, voici de nouvelles indications sur les réformes projetées.

Les réseaux se sont formellement engagés, vis-à-vis du Ministre, à proposer en vue d'être applicable dès les vacances de Pâques, un régime spécial de billets de famille.

Le Ministre vient, d'autre part, de les inviter à étudier pour les grandes distances, la révision des tarifs de base de 3e classe, en compensant la réduction des recettes correspondante par une plus grande majoration des places de luxe et, au besoin, par une imposition spéciale à percevoir pour les trains rapides.

Un Comité supérieur d'économies vient de se constituer sous la présidence de M. Colson, vice-président du Conseil d'Etat. Comité ayant qualité pour rechercher toutes les économies immédiatement réalisables dans les réseaux ferrés.

JEANNE MORAND NE SERA PAS LIBEREE

Paris, 4. — Maître Henri Torrès, défenseur de Jeanne Morand, s'est rendu hier matin au Ministère de la Justice où il a été reçu par M. Souchier, chef de Cabinet du garde des sceaux.

Me Torrès, s'appuyant sur des raisons d'humanité, a fait valoir les arguments qui, selon lui, semblent devoir militer en faveur de la mise en liberté de sa cliente, dont l'état de santé serait assez précaire.

M. Souchier a répondu que la Commission chargée de l'examen du dossier s'était à l'unanimité prononcée contre la libération de la condamnée et que le ministre avait entériné cette décision.

M. Souchier a ajouté, d'autre part, que le ministre examinerait certainement dans le plus large esprit de bienveillance, les observations présentées par le défenseur de Jeanne Morand ; que la détenue avait reçu et recevrait les autorisations nécessaires pour se rendre au chevet de sa mère gravement malade ; mais qu'en l'état actuel des choses, la question de la mise en liberté de la condamnée ne pouvait être envisagée.

6e CONGRES DE LA NAVIGATION AERIENNE

Paris, 4. — La sixième session de la Commission Internationale de navigation aérienne s'est ouverte à Paris, au ministère des Affaires Etrangères sous la présidence de M. Le Trocquer, ministre des Travaux Publics, assisté de M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat de l'Aéronautique.

Tous les Etats adhérents à la Commission Internationale de Navigation Aérienne étaient représentés par leurs délégués et leurs experts.

Le Ministre des Travaux Publics a prononcé un discours de bienvenue.

La Commission a élu Président de la session M. Pierre-Etienne Flandin, premier délégué français et a commencé ses travaux, qui se poursuivront jusqu'au 6 mars inclus.

LA LIQUIDATION DU CALIFAT EN TURQUIE

Constantinople, 3. — Le bannissement du territoire turc atteindra le Calife et sa famille, ainsi que trente-deux princes et trente-cinq princesses.

L'assemblée nationale accorderait au Calife une somme de 100.000 livres turques et une somme globale de 200.000 livres aux princes, en leur interdisant de retirer leurs dépôts en banque.

Toutefois, on leur donnerait le droit de toucher les revenus des effets et bijoux personnels emportés et de liquider dans un délai d'un an leurs propriétés immobilières après paiement des droits établis.

Les palais et résidences princières reviennent à l'Etat.

Le vieux sérail sera rattaché à la direction des musées nationaux.

On affirme que le Calife a décidé d'aller en Egypte.

Selon toute probabilité, Ismet-Pacha présentera demain la démission du Cabinet, qu'il reconstituera ensuite en tenant compte des réformes votées.

DERNIERE HEURE

L'Assassinat d'une vieille rentière près d'Amiens

Amiens, 4. — Mme Leignier, 59 ans, rentière à Marceleave, habitant seule dans une maison provisoire, a été trouvée assassinée à coups de couteau aujourd'hui, au début de l'après-midi.

Le crime paraît avoir été commis dans la nuit. Le vol a été certainement le mobile du crime, mais on ignore jusqu'à présent son importance.

Le Parquet d'Amiens et la police mobile se sont transportés cet après-midi sur les lieux du crime.

CONDAMNE A MORT

Montbrison, 4. — La Cour d'assises de la Loire, a condamné aujourd'hui à la peine de mort le chinois Tong-Kingeen, accusé d'assassinat sur Mlle Bassou, de Saint-Etienne.

ROUBAIX

RÉDACTION : 99, Rue l'Epeule. Téléph. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 13, Rue Louis Catrice

Un Syndicat dissous

IL S'AGIT DU SYNDICAT PATRONAL DES BRASSEURS

Le Syndicat des Brasseries Coopératives et Sociétés de vins et spiritueux de Roubaix-Tourcoing et environs :

Après avoir pris connaissance de la situation qui lui était créée par les Sociétés dissidentes ; Après avoir pris connaissance de l'enquête faite au sujet des salaires et des prix de vente appliqués dans les différentes brasseries de la région ; Constate que malgré les efforts accomplis jusqu'à ce jour, il a été impossible d'obtenir des différentes sociétés une ligne de conduite unique, tant au sujet des salaires que des prix de vente.

Le Syndicat décide, dans ces conditions, de se dissoudre purement et simplement et rend leur liberté à chacun de ses adhérents.

Mlle Rahna, de l'Opéra-Comique, dit : « Le Savon Cadum est idéal pour la finesse de la peau. » La mousse abondante du Savon Cadum, en pénétrant profondément dans les pores, les dégage de toutes impuretés et stimule leurs fonctions essentielles à la beauté et à l'éclat du teint.

ECOLE ROUBAISIENNE D'EDUCATION PHYSIQUE

Aujourd'hui mercredi, de 19 h. 30 à 22 heures, au siège, Palais de Justice, rue du Grand-Chemin : leçons d'escrime et de boxe anglaise pour les élèves inscrits dans ces séries.

Vendredi, de 19 h. 30 à 22 heures, au siège, Palais de Justice : saut en hauteur.

Dimanche, de 9 h. 30 à 11 heures, au terrain si le temps le permet, lancer du poids et course de 100 mètres.

CERCLE ORPHEONIQUE « LES XL »

Pas de répétition cette semaine, ce soir mercredi, à 19 h. 30, chez M. T. Demeyer, 10, rue Nain, réunion de la commission.

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS

Demain jeudi à 12 h. 30 répétition générale du nouveau chœur et communications très importantes pour le bal travesti.

LES THEATRES

HIPPODROME-THEATRE. — La location en couvre rapidement pour l'unique représentation de « Carmen », fixée à dimanche prochain. On attend une très séduisante interprétation de ce rôle si difficile, de Mlle Alavoine. Les ensembles qui se préparent avec entrain, seront dirigés par M. Cherubini, premier chef de la direction Baret. La location reste ouverte, 16, rue de la Gare.

CASINO-THEATRE. — La fameuse opérette les « Fêlards », est annoncée pour samedi en soirée, dimanche en matinée et soirée et lundi en soirée. Ces quatre représentations sont un succès assuré pour Mlle Jeanne Mornier et pour toute notre troupe d'opérette.

La location est ouverte comme d'habitude, 12, place de la Liberté. Tél. : 13.14.

ETAT CIVIL

Naissances. — Gérard Vreck, rue Duguesclin, 12. — Jacqueline Caron, boulevard de Reims, 63. Marie Lambin, rue St-Louis, 40. — Manon Herrewyn, rue Franklin, 2. — Janine Henneuse, rue du Coq Français, 165.

Publications. — Henri Delporte, apprêteur et Charlotte Moulart, soigneuse. — Henri Deleplanque, représentant et Rose Dubart, couturière. — René Millescamps, presseur et Suzanne Delhay, bobineuse. — Jean Danthine, mécanicien et Clara Bonduel, s. p. — Gustave De Pryck, teinturier et Marie De—stripont, servante.

Décès. — René Lambrecq, 9 mois, rue Decrème, 183, cour Delahaye, 7. — Victorine Hebbelinck, 53 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or, 10. — Juliette Coké, 73 ans, rue Saint-Jean, 52.

WATTRELOS

EN TRAVAILLANT. — A l'usine « Les Colles du Nord », Léon Strubbe, 54 ans, peintre, s'est fait une contusion dorso-lombaire, 12 jours de repos.

A la filature Leclercq-Dupire, Agnès Dancette, 14 ans, bacleuse, blessée à la main droite, 13 jours de repos.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Le jeudi 6 mars, consultations de nourrissons à 9 heures à l'école de filles de la rue de Boulogne, à 14 h. 30, à l'école de la rue de la Poste.

Les mamans qui se présenteront pour la première fois à la Consultation, doivent au préalable se faire inscrire au Bureau de l'Office Social à la Mairie.

ETAT CIVIL. — Naissances : Gaston Ledoux, rue des Poilus. — Marcel Vandermeersch, rue de la Carluyée, 25. — Marie Gyselinck, rue de la Baillerie, 169. — Jean Jonville, rue Carnot, 38.

Décès. — Auguste Vandierdonck, 56 ans, ouvrier agricole, rue du Petit Moulin, 9.

WASQUEHAL

TOURNEE DU PERCEPTEUR. — Le Percepteur se rendra à la Mairie aujourd'hui mercredi de 2 à 4 h. pour percevoir les contributions et payer les divers mandats.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la Filature du Nord, le bâcleur Louis Gabriau, 13 ans, a glissé sur un rouleau et s'est cogné la tête sur le bâti d'un métier, se faisant une plaie contuse du cuir chevelu, nécessitant un repos de 12 jours. Docteur Butin.

Occupé au chantier de la Raffinerie de Pétrole, pour le compte de l'entreprise Wasquier, de Lille, le monteur Edouard Gota, 30 ans, s'est donné un coup de marteau sur le doigt. Plaie contuse index gauche, 12 jours de repos, docteur Berthou.

ETAT CIVIL. — Naissances : Maurice Deconninck, rue des Villas, 44. — Maurice Deygers, impasse Diderot, 1.

Décès. — Adèle Tinchon, 78 ans, Cour Lepers, 6.

CROIX

TOURNEE DU PERCEPTEUR. — Le percepteur des contributions directes se rendra à Croix, le jeudi 6 mars de 14 à 16 heures pour la perception des contributions, le paiement des retraites pour vieillesse et celui de divers mandats.

TROMPETTES « LA RENAISSANCE ». — La Fanfare de Trompettes « La Renaissance » a dans sa dernière assemblée renouvelé sa commission comme suit : Eugène Caby, président ; Alfred Tilly, vice-président ; Charles Fruleux, directeur ; Gustave Caby, sous-directeur ; Charles Delrue, secrétaire ; Jules Leloux, trésorier.

LEERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. Joseph Leroy, maire. Quatorze conseillers étaient présents.

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 1 600 fr. au Comité organisateur de la fête de gymnastique des sociétés fédérées du canton de Lannoy qui se déroulera à Leers en mai prochain.

— Un Congrès des Mutilés des cantons de Lannoy et Roubaix doit avoir lieu à Leers le 6 avril prochain. Le Conseil décide que la réception des différentes sections aura lieu à la mairie.

— Le Conseil municipal décide de porter à 2.500 francs la subvention allouée à l'Harmonie municipale ; il décide en même temps de porter le traitement du chef de musique à 1.500 francs.

— Le Conseil décide d'organiser une fête avec réception à la mairie, à l'occasion du centenaire de M. Danaels, habitant hameau de la Papinerie.

FOREST

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Chuffart, maire, assisté de M. J.-Bte Nys, adjoint. M. Wattel est nommé secrétaire de séance. M. Devaux, secrétaire de mairie, indisposé, est excusé.

— Le maire informe l'assemblée que le marché de gré à gré pour la réfection du plafond de l'Eglise est rentré approuvé. L'architecte municipal sera invité à faire le nécessaire au sujet des cloches.

— Le maire et deux conseillers, MM. Henneuse et Leroy, sont chargés de l'acquisition des tuyaux de pompe d'incendie.

— Les habitants qui ont fait faire des émaux funéraires sur chevalets sont déposés à la mairie ; ils seront convoqués pour décider si les émaux seront portés au pied du monument. MM. J.-B. Nys et J.-B. Wattel sont chargés de l'organisation de cette manifestation.

— Le Conseil ratifie le vote d'un crédit de 556 fr. 81 voté par la commission du Bureau de Bienfaisance, créé par un déficit sur le pain distribué aux indigents au cours de l'année 1923.

Le maire rend compte des mesures prises par la 3e commission du Syndicat des Communes, réunie à La Madeleine, relative à l'écoulement de la Marque.

— Des mesures rigoureuses vont être prises contre les parents qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école. Conformément à la loi, une commission scolaire composée du maire et de deux conseillers est chargée de son exécution.

— Deux vieillards qui se trouvent dans l'impossibilité de se livrer à aucun travail seront admis à l'hospice. Avis favorable est donné à plusieurs demandes d'assistance.

— La commission, dans sa dernière réunion, a pris connaissance du déficit causé par la grande quantité de pain livrée aux indigents. Des renseignements sont donnés concernant l'assistance obligatoire. Les augmentations d'allocations seront payées après que le Conseil général et le ministre de l'Hygiène auront statué sur ce cas.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
— Téléphone 9 85 —

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire vendredi prochain 7 mars, à 18 heures à l'Hôtel de Ville.

TRAFIC DE LA GRANDE VITESSE

Le trafic voyageurs est en augmentation assez sensible, par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Elle porte en partie sur ouvriers belges qui viennent chez nous pour travaux de toutes sortes (culture, briques, terrassements, constructions, tissages, etc.)

Depuis une quinzaine il existe un certain ralentissement dans les envois et les arrivages ; la cause est due aux variations des changes d'où hésitations dans les commandes.

Trafic avec la Belgique et transitant par exportation. — Laine, 78 t. ; tissus, 37 t. ; machines, 11 t. ; peaux brutes, 22 t. ; divers, 43 t.

Importation. — Viande (porcs tués), 25 t. ; beurre, 49 t. ; tissus, 5 t. ; laine, 6 t. ; pièces machines, 18 t. ; divers, 38 t.

THEATRE MUNICIPAL

Jeudi 6 mars à 8 heures « LOUISE » opéra en 5 actes.

Samedi 8 mars à 8 heures « EPOUSE-LA ! » opérette légère en 3 actes.

Dimanche à 2 heures 45 très précises. Matinée de gala « LOUISE ».

ETAT-CIVIL

Naissances. — Odette Parmentier, rue de Berckem, 48. — Gérard Desmarchelier, rue du Clinquet, 438.

LES ANNUAIRES
DEPARTEMENT DU NORD
RAVET-ANCEAU
Edition 1924
VIENNENT DE PARAITRE
SIEGE SOCIAL
52, RUE ESQUERMOISE, 52
LILLE

HALLUIN

HALLUIN OUVRIER EN FETE

La victoire que la classe ouvrière d'Halluin vient de remporter sur les patrons d'Halluin sera l'occasion d'une grande fête ouvrière qui se déroulera le dimanche 9 mars, selon le programme suivant :

Visite de la maison du Peuple : Visite des habitations ouvrières ; Visite de la fabrique de chaises ; Visite du tissage mécanique. A partir de 11 heures 30 jusque 14 heures 30, restauration à la maison du peuple.

Pour permettre d'organiser le service des tickets seront remis jusque 10 heures très précises contre la somme précitée aucun repas ne sera servi sans ticket.

Un cortège se formera ensuite et suivra l'itinéraire suivant : Tête du cortège Maison du Peuple (des écriteaux seront placés dans la rue Edouard Vaillant et rue de l'Abattoir). Départ du cortège à 15 heures très précises par la rue des Ecoles, Pasteur, de Lille, Emile Zola, de la Gare, place Jean-Jaurès, rassemblement sur la place pour tous ceux les masques sur le kiosque. Discours de Monmousseau, secrétaire de la C. G. T. U. qui développera le programme de la C. G. T. U. vis du coût de la vie et l'augmentation des salaires. Chœur funèbre : le solo sera tenu par Jean Rouge ainsi que la direction du chœur.

A 16 heures 30, grand bal à la salle de la Maison du Peuple.

Horaire des trains. — Au départ de Lille : 6 h. 38, 7 h. 47, 11 h. 20 ; 11 h. 56, 13 h. 14, 15 h. 17, 8 h. 57, 12 h. 14, 14 h. 54, départ d'Halluin.

16 h. 17, 18 h. 23, 20 h. 53, arrivée à Lille.

17 h. 20, 20 h. 06, 21 h. 44.

BONDUES

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Aujourd'hui, mercredi, 5 courant, de 8 à 11 heures sera perçue à la recette buraliste, rue Pouquet-Lelong, 9, la taxe sur le chiffre d'affaires pour le mois de février.

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — Demain jeudi 6 mars, à 14 h. 30, aura lieu la consultation de nourrissons.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Mme Pierre, 73 ans, aux Bois-Blancs. — Bondry Marie, 69 ans, rue du Bosquiel. — Merlevède Séraphin, 43 ans. — Gravier de Mouvaux. — Soenen Pierre, 71 ans.

RONCQ

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES. — Les assurés nés en février sont informés que les cartes annuelles sont à leur disposition à la Mairie. Se présenter avec la carte à échanger.

CHIFFRES D'AFFAIRES. — Sont convoqués à la Recette Buraliste, Grand'Place aujourd'hui mercredi, 5 courant, de 9 à 11 heures les redevables de l'impôt du chiffre d'affaires qui entrent dans la catégorie des artisans.

MARCQ-EN-BARŒUL

VICTIME DU FROID. — Hier matin, vers 7 heures, des ouvriers se rendant à leur travail ont découvert dans une dépendance de la briqueterie Saint-Pierre, le corps d'un homme ne donnant plus signe de vie. Après enquête, la police a établi qu'il s'agissait du nommé Devos Auguste, né le 17 décembre 1871, à La Madeleine, sans domicile fixe. Un docteur constata que la mort était due à une congestion causée par le froid.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez M. Debailleul, l'ouvrier brasseur Vandenaypt Eugène, 19 rue Carnot, à Saint-André, glissa en portant une rondelle, et se fit une blessure à la jambe droite. Quelques jours de repos.

— Le télégraphiste Duprez Rémy, demeurant rue de la Gare, à Templemars, en établissant la ligne chez M. Belle, a glissé le long d'un talus. Dans sa chute, il s'est blessé au côté gauche ; 15 jours de repos.

ON FERME. — Les bureaux de la Mairie seront fermés aujourd'hui, à 12 heures, à cause des fêtes du Carnaval.

LILLE

Les rixes de la rue des Etaques

M. Duahart, commissaire de police a poursuivi hier son enquête sur les deux rixes survenues dans la soirée de dimanche, rue des Etaques.

Le marocain Mahamed, pris être l'auteur des coups de couteau portés à Hadjam et Chikki, malgré l'affirmation des témoins de la scène.

Mahamed sera déféré au Parquet aujourd'hui.

* * *

Les agresseurs de l'italien Puppi Albino, qui lui blessa à la gorge d'un coup de rasoir, sont toujours recherchés. Puppi qui est soigné à l'hôpital Saint-Sauveur, se trouve dans un état satisfaisant.

PETITES NOUVELLES

RESPECTEZ L'AUTORITE. — Le sieur Victor Decaudin, 43 ans, procureur, à Hilaire-lez-Cambrai, a été déféré au Parquet pour irrespect et rébellion envers les gendarmes.

COLLISION. — Dans la nuit du 1er au 2 mars, un tramways K est entré en collision rue des Chats-Bossus, avec un taxi piloté par le chauffeur Van Beuren Alphonse, 27 ans, du service de la Compagnie des taxis.

Le dernier véhicule a subi d'importants dommages, mais on a aucun accident de personne à signaler.

UN ENFANT SOUS UN ATTELAGE. — Ce jeune Robert Mares aux, 3 ans et demi, demeurant rue Boucher-de-Perthes, a été renversé hier vers 11 heures 30, par l'attelage de M. Follet-Blanquart, blanchisseur à Lomme. Relevé avec la cuisse gauche fracturée et des contusions internes, le pauvre petit a été conduit à l'Hôpital Saint-Antoine.

POUR LES AVEUGLES DE GUERRE

M. Alfred Détrez, chirurgien-dentiste, 53 rue de Bouvines, à Fives-Lille, se tient chaque jour, de 2 à 4 heures, à la disposition des aveugles de guerre, à titre gracieux, pour les soins de la bouche et l'extraction des dents.

Nous tenons à féliciter M. Alfred Détrez pour ce beau geste humanitaire et de solidarité française.

DOUAI

MANŒUVRES CRIMINELLES

Marie Sébille, âgée de 47 ans, demeurant à Dechy, inculpée d'avoir pratiqué des manœuvres criminelles sur la personne de la nièce de son ami, a été interrogée lundi soir par M. Hochu, juge d'instruction.

Au sortir du cabinet de ce magistrat, Marie Sébille mise en état d'arrestation, a été incarcérée à Cuincy.

NOUVELLES MILITAIRES

Le 15e d'artillerie partira vers le 1er juin pour passer deux mois au camp de Sissonne, où auront lieu les écoles à feu. Le 190e d'artillerie séjournera cette année quatre mois à Sissonne.

Les deux régiments seront absents plus longtemps que les autres années, parce qu'ils seront utilisés pour l'instruction du tir au canon de nombreux officiers d'infanterie.

VALENCIENNES

GALLOT A VALENCIENNES

Gallot, le roi des marcheurs, est à Valenciennes. Il exécutera sur la place d'Armes, en marche de 30 heures, soit 200 kilomètres, quel que soit le temps.

Départ : samedi 8 mars, à 11 heures du matin. Arrêt, dimanche 9 mars, à 5 heures du soir.

Nul doute que Gallot remporte à Valenciennes, le même succès qu'à Lille, Roubaix, Tourcoing, Denain, etc.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

UNE RIXE. — La police a ouvert une enquête au sujet d'une rixe qui a éclaté rue des Moulins, entre les époux Dedecker-Vandepopulière, Lippens-Vandepopulière, et M. Edmond Delarue, demeurant tous et garni chez M. Ch. Vannaesche. Tous portent des traces de coups à la figure.

M. Delrue subira même une incapacité de travail.

MENIN

MONUMENT AUX MORTS. — Prochainement aura lieu, en séance publique, à l'Hôtel de Ville, l'adjudication pour les travaux de clôture du Monument aux Morts.

COURTRAI

LA TOURNEE BARET A ONS HUIS. — La Tournée Ch. Baret donnera à Ons Huis, vendredi prochain, 7 courant, une représentation : « L'Assaut », pièce en 3 actes.

Jeux & Education Physique

FOOTBALL

A HALLUIN

Sport ouvrier Halluinois 1 a fait match nul avec le sporting club Meninois 1. Match des plus intéressants.

LA VIE OUVRIERE

SYNDICATS TEXTILES UNITAIRES DE ROUBAIX-TOURCOING

Une demande d'augmentation de salaires

La lettre suivante a été adressée à M. le Secrétaire de la Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing :

Monsieur le Secrétaire,

« Au nom des syndicats textile unitaire de Roubaix-Tourcoing et ses environs, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la situation difficile faite aux travailleurs par suite de l'augmentation constante du coût de la vie.

Le Parlement vient en outre de voter une augmentation de 20 % sur tous les impôts. Qui devra supporter la grande partie de ces nouveaux impôts ? Sinon la classe ouvrière. Dans ces conditions, placés dans une situation qui approche de la misère, les ouvriers et ouvrières que nous représentons se trouvent dans l'obligation de vous demander une augmentation de salaires de six francs par jour, toutes les catégories hommes et femmes.

Cette augmentation, vous en conviendrez, est le minimum indispensable pour permettre aux ouvriers de vivre raisonnablement.

Vous nous ferez sans doute remarquer que vous venez de donner une augmentation de salaire de 6 fr. 10 de l'heure. Mais vous n'ignorez pas que cette augmentation ne correspond pas avec la hausse que tout le monde constate chaque semaine et en particulier les ménagères, et qui va encore certainement s'accentuer dans les semaines à venir par les nouvelles charges d'impôts cité plus haut.

Par conséquent, nous considérons que la décision prise au Congrès des délégués des usines textile qui a eu lieu le 10 février dernier de réclamer six francs par jour d'augmentation est toujours justifiée.

Aussi nous espérons que devant la justesse de notre réclamation vous nous donnerez une réponse favorable.

Veuillez agréer, etc... »

Pour le syndicat textile unitaire de Tourcoing et ses environs : le secrétaire L. SIMON.

Pour le syndicat textile unitaire de Roubaix et ses environs : le secrétaire, Louis MONNET.

NOTA. — Cette revendication est soumise à toutes les organisations patronales et les réponses qui seront reçues par les syndicats ouvriers de la part des patrons ou des syndicats patronaux seront étudiées au Congrès intercorporatif des usines qui aura lieu le 6 avril à Lille.

En conséquence, nous vous prions avant cette date de bien vouloir nous faire parvenir votre réponse. Inutile de vous dire que l'acceptation par votre organisation de cette revendication vous mettrait hors de cause quand aux décisions qui pourraient être prises dans ce Congrès.

TRIBUNE POLITIQUE

COMMUNIQUES DES PARTIS

Pour l'unité ouvrière

Le citoyen Vanduick nous fait parvenir une lettre qu'il a adressée au nom du Comité Départemental d'Action Sociale et d'Unité Ouvrière aux secrétaires des Fédérations Socialiste S.F.I.O.) et Communiste (S.F.I.C.).

Cette lettre est la confirmation de celle du 27 février restée sans réponse. Celle-ci proposait, en vue de l'union — de tous les travailleurs — en face des élections législatives, une Congrès commun qui se tiendrait à Valenciennes dimanche prochain 9 mars, 10 délégués S.F.I.O.), 10 délégués (S.F.I.C.) et 10 délégués du Comité d'Unité.

Et Vanduick, souhaitait, en terminant, que la réponse lui parvienne pour jeudi dernier délai, l'attitude du Comité devant être réglée sur celle que les secrétaires des partis S.F.I.O. et S.F.I.C. prendront eux-mêmes.

PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Contre la vie chère et les nouveaux impôts

UN MANIFESTE

La Fédération du Nord du Parti Socialiste (S. F. I. O.) nous communique le manifeste suivant :

La Chambre arrive à échéance. Elle aura la plus triste fin.

Le Bloc National depuis quatre ans détient le pouvoir. Son œuvre ? Des dettes. Un déficit croissant. De nouveaux et lourds impôts. Son bilan ? La ruine.

Cependant que la Réaction, plus arrogante que jamais, menace toutes les conquêtes du peuple.

POUR SA HONTE

Au peuple dont la guerre durant, on exalta la passion de justice, le Bloc National a donné le spectacle de la plus cruelle iniquité. Il célébra la solidarité : il mantra l'égoïsme. Il a parlé de courage fiscal : c'est la lâcheté fiscale que, sous son règne, les classes riches pratiquent.

Devant la cherté croissante de la vie, au spectacle de tant de tortures brusquées qui s'étalent avec impudence, dans tous les cœurs la colère gronde. C'est le moment que la Chambre choisit pour prélever de nouveaux impôts sur la misère du peuple. Le Bloc National aura eu ceci de particulier qu'il a ouvert son règne en frappant la consommation de huit milliards de charges nouvelles qu'il le termine en faisant peser sur les consommateurs une surcharge de cinq autres milliards.

A LA GLOIRE DU SOCIALISME

Contre le Bloc National, chaque jour, depuis quatre ans, le socialisme se dresse.

A la Chambre, en avril au, dès le premier débat financier, nos élus proclamaient : « Craignez que l'on ne dise que vous n'avez saisi le Pouvoir politique que pour détourner du Capital, de la richesse acquise et des gros revenus les charges de la guerre ! » En notre nom, Vincent Auriol et Léon Blum défendaient un contre-projet assurant huit milliards qu'ils demandaient à trois impôts : impôt sur le revenu, impôt progressif sur le capital, impôt frappant surtout les grosses successions. Plutôt que de frapper la richesse, le Bloc National en avril 20 frappa la consommation comme c'est encore sur la consommation qu'il prend aujourd'hui les cinq milliards d'impôts nouveaux que Poincaré réclame.

A la politique à la petite semaine du Gouvernement, chaque année depuis, le Parti Socialiste a opposé les seuls moyens capables de sauver le pays de la ruine, les travailleurs de la vie chère. Prévenus chaque jour depuis quatre ans par le Parti Socialiste, c'est donc en connaissance de cause délibérément, que a Chambre et le Gouvernement ont poursuivi cette politique qui, si elle a rendu les riches plus riches, a organisé la vie chère, avili les salaires, acculé à la gêne fonctionnaires et petits rentiers.

POLITIQUE DE BANQUEROUTE

A l'extérieur, mêmes fautes, même malaise, même politique de réaction.

Afin de relever les ruines de la guerre, pour reconstituer les Régions dévastées, le Parti Socialiste, au Parlement, apporta son programme, ses moyens, des concours efficaces. Poincaré les repoussa. Le Bloc National ne voulut rien entendre. Les Grandes Banques, les Consortiums de la Bâtisse et de la Métallurgie n'exigeaient ils des versements en argent qui leur laisseraient des milliards de bénéfices ?

Depuis l'occupation de la Ruhr, le franc sans trêve baisse le coût de la vie sans répit est en hausse. Or aujourd'hui voici cinq milliards de nouveaux impôts. Cependant que, la France vendant ses meubles à l'encan, Poincaré se faisant brocanteur, la Chambre cède aux requins nos monopoles.

HORS ÇA, PAS DE SALUT !

D'aucuns de bonne foi diront :

— « C'est la faute à l'Allemagne ! »

Le Parti Socialiste affirme, défiant tout démenti :

— « Même si l'Allemagne aujourd'hui payait, nous ne verrions pas diminuer nos impôts, nous n'empêcherions pas le défic